

HÔPITAL DE SAULT-SAINTE-MARIE

INFORMATION AU PATIENT

Information prénatale concernant l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie

Renseignements offerts sur le site Web de l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie

Si vous prévoyez accoucher à l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie (HSSM), **nous vous encourageons** à consulter le site Web de l'hôpital au www.sah.on.ca; cliquez sur Programs & Services, puis sur Maternity. Vous pouvez également consulter le *Guide de soins pour maman et bébé* sur le site Web.

Cours prénataux offerts par Santé publique Algoma

Les familles qui attendent un enfant sont souvent à la recherche de renseignements qui les aideront à avoir une grossesse et une naissance saines, à assumer le rôle de parents et à s'occuper d'un nouveau-né. L'équipe de Santé publique Algoma peut vous venir en aide. Elle offre quatre cours prénataux réguliers ainsi qu'un programme d'éducation prénatale en ligne intitulé *Les joies de la maternité* (www.algomapublichealth.com/pregnancy). Le tout est offert gratuitement. Santé publique Algoma recommande que vous assistiez au cours *Healthy 9 months* (9 mois en santé) le plus tôt possible pendant votre grossesse et à ceux intitulés *Labour & Birth* (Travail et naissance); *Breastfeeding* (Allaitement maternel) et *After the Birth* (Après la naissance) vers le 7^e mois de grossesse, mais vous pouvez le faire à un moment qui vous convient. Pour vous inscrire, appelez la *Parent Child Information Line* (Ligne de renseignements parent-enfant) au 705 541-7101 ou communiquez avec votre bureau local de Santé publique Algoma à Wawa (705 856-7208), à Blind River (705 356-2551) ou à Elliot Lake (705 848-2314). Pour obtenir un soutien prénatal supplémentaire, ne manquez pas de vous inscrire au Programme canadien de nutrition prénatale (coupons de lait) et au programme Bébés en santé, enfants en santé (visites à domicile).

Inscription au triage obstétrical ou au Service des admissions pour l'accouchement

Lorsque vous vous rendez à l'hôpital pour une évaluation obstétricale ou prénatale, vous devez d'abord vous inscrire.

Entre 7 h à 19 h, vous devez vous inscrire au bureau principal de l'Unité de la santé de la femme et de l'enfant, au niveau 1, aile A.

Entre 19 h et 7 h, vous devez vous inscrire au Service des admissions avant de vous rendre à l'Aire de triage obstétrical située au niveau 1, aile A. Lorsque vous empruntez l'entrée du Service d'urgence, vous apercevrez le bureau du Service des admissions à côté de l'Aire de triage du Service des urgences, juste en face du Bureau de la sécurité.

Visite guidée de l'Unité de maternité

On offre une visite guidée de l'Unité de maternité une journée par semaine. Pour prendre rendez-vous, appelez le Service des admissions au 705 759-3627.

RhoGAM

L'HSSM administre des injections de RhoGAM. Si votre médecin demande que vous receviez une injection de RhoGAM, appelez le Service des admissions dès que possible **après votre 20^e semaine de gestation** pour fixer la date de votre injection. Pour ce

SAH - PATIENT INFORMATION CONTINUED

faire, composez le **705 759-3627**, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h. Votre rendez-vous sera fixé pour votre 28^e semaine de gestation. Avant votre rendez-vous, vous devrez subir une analyse sanguine. Il faudra vous rendre à LifeLabs deux jours avant la date prévue de votre rendez-vous pour vous assurer que les résultats de votre analyse sanguine sont prêts à temps.

Votre rendez-vous pour une injection de RhoGAM aura lieu dans la salle de triage obstétrique, soit la salle A1006, au niveau 1, aile A.

Consultation téléphonique préopératoire relative à la césarienne

Si vous devez subir une césarienne, le personnel du Service des admissions de l'HSSM vous appellera pour fixer la date d'une consultation téléphonique préopératoire avec l'infirmière du Service de maternité. Cette consultation aura lieu un mois avant la date prévue de l'accouchement. Si votre obstétricien a également prescrit une consultation en anesthésie, la date de cette consultation sera également fixée par le personnel du Service des admissions. Vous devrez vous rendre à l'hôpital afin de rencontrer l'anesthésiste.

Soutien pendant le travail et l'accouchement

Pendant le travail, vous pouvez avoir deux personnes de soutien avec vous (partenaire ou personne accompagnatrice). Les autres visiteurs ne sont pas permis pendant le travail. Il n'y a pas de salle d'attente pour la famille pendant le travail. La famille et les amis auront droit à une visite peu après la naissance du bébé.

Une fois qu'on vous aura transférée à la chambre postnatale, les heures de visite sont de 6 h à 22 h; il ne peut pas y avoir plus de deux visiteurs à la fois. Pour ce qui est des enfants, seules les visites des frères et des sœurs du nouveau-né sont permises.

Le droit de la patiente à la protection de sa vie privée

Afin de respecter votre droit à la protection de votre vie privée, le personnel ne peut divulguer à qui que ce soit des renseignements sur votre admission ou votre état. Par conséquent, nous vous demandons de tenir votre famille et vos amis au courant afin d'éviter les appels inutiles à l'unité.

Préparation en vue du séjour à l'hôpital

- **Médecin du bébé** – Vous devez savoir qui sera le médecin de votre bébé avant que ce dernier vienne au monde. Si vous n'avez pas de médecin de famille, discutez des possibilités avec votre obstétricien. Le bébé doit être examiné par son médecin dans la semaine qui suit sa mise en congé de l'hôpital. Il faut prendre ce rendez-vous avant de quitter l'hôpital.
- **Siège d'auto pour le bébé** – Le siège doit être acheté au Canada et répondre aux normes de sécurité. Lisez les instructions et sachez comment installer et utiliser le siège avant de venir à l'hôpital. Si ce n'est pas un siège neuf, vérifiez la date limite d'utilisation.

Vous pouvez faire vérifier votre siège d'auto pour voir s'il est bien installé lors d'une **séance d'installation de sièges d'auto de Santé publique Algoma**. Pour en savoir plus long, **composez le 705 541-7101 ou le 1 888 537-5741**.

Ce qu'il faut apporter à l'hôpital

Pour maman :

- ✓ tous les médicaments que vous prenez, dans leur contenant original;

SAH - PATIENT INFORMATION CONTINUED

- ✓ des robes de nuit, une robe de chambre, des pantoufles et des sous-vêtements;
- ✓ des articles personnels – serviettes hygiéniques, lotion non parfumée, shampoing, déodorant, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux et mouchoirs de papier;
- ✓ un soutien-gorge d'allaitement si vous allaitez;
- ✓ un stylo ou un crayon;
- ✓ des collations et des jus;
- ✓ de l'argent (pour la boutique, l'aire de restauration et le stationnement);
- ✓ un téléphone cellulaire et un chargeur;
- ✓ des vêtements à porter pour le retour à la maison;
- ✓ le *Guide de soins pour maman et bébé* et le livret intitulé *L'allaitement, ça compte*, si vous les avez déjà reçus.

Pour bébé :

- ✓ des couches pour nouveau-nés et lingettes humides;
- ✓ des pyjamas et un bonnet à porter à l'hôpital;
- ✓ des mitaines de coton pour empêcher bébé de s'égratigner le visage;
- ✓ un peigne, du nettoyant et un shampoing pour bébé;
- ✓ des vêtements à porter pour le retour à la maison (pyjama, bonnet et couverture);
- ✓ un siège d'auto pour enfant portant le sceau d'homologation de la CSA.